

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 AOÛT 2018

### Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

### Absences :

#### **1. Ouverture et constat du quorum**

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**1216-2018**

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Richard Gilbert

**QUE** le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **3. Période de questions**

#### **4. Greffe**

##### **4.1. Adoption des procès-verbaux**

**1217-2018**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : François Dubeau

Adoption des procès-verbaux des séances:

4.1.1. Séance régulière du 16 juillet 2018

*Adopté à l'unanimité.*

#### 4.2. Dépôt bordereau de correspondance

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2018-0029	MRC Matawinie	Catherine Haulard	RDD - Procédures
2018-0030	MAMOT	Catherine Haulard	TECQ - Approbation cédule des travaux
2018-0031	MTMDET	Réjean Gouin	Budget discrétionnaire député - 31,000\$
2018-0032	MTMDET	Catherine Haulard	Résolution 1208-2018 - Accusé de réception
2018-0033	Cuierrier & Associés	Catherine Haulard	Avis responsabilité - 7031, chemin St-Ignace Nord
2018-0034	Catherine Haulard	Cuierrier & Associés	Avis de non-responsabilité
2018-0035	MESI	Catherine Haulard	Résolution renouvellement zone touristique - Accusé de réception
2018-0036	Manfroi Stromei	Catherine Haulard	Mise en demeure - Marina le Nautique
2018-0037	Catherine Haulard	Manfroi Stromei	Accusé de réception - Mise en demeure
2018-0038	A.P.P.F.	Réjean Gouin	Demandes entretien fossés et surveillance VTT et chiens plage (SDPRM)

#### 5. Trésorerie

##### 5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

###### 1218-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	68,876.34\$
5.1.2. Salaires	116,688.90\$
5.1.3. Paiement automatiques	91,485.48\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>198,033.28\$</u>
	<b>475,084.00\$</b>

Représenté par les chèques #17357 à #17492.

*Adopté à l'unanimité*

## **5.2. TECQ 2014 - 2018**

### **1219-2018**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** d'autoriser l'application du volet réseau routier de l'enveloppe TECQ 2014-2018 au g/l 01-381-47-000 (Revenus – Fond général) lors de sa réception.

*Adopté à l'unanimité*

## **5.3. Desjardins – Règlements d'emprunts temporaire**

### **1220-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements d'emprunt numéros 629-2018, 630-2018 et 634-2018 ont été approuvés par le MAMOT;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit payer les travaux par un emprunt temporaire jusqu'à la fin des travaux;

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu :**

**D'autoriser** l'ouverture des règlements d'emprunts temporaires 629-2018, 630-2018 et 634-2018 avec Desjardins;

**QUE** M. Réjean Gouin, Maire ainsi que Mme Catherine Haulard, Directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents requis pour ces emprunts.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 5.4. Soutien financier

##### 1221-2018

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu :**

**Il est résolu** d'approuver les paiements reliés aux demandes de soutien financier suivants et d'appliquer les dépenses aux comptes g/l prévus à cet effet :

J.E.H.M. (Vélo électro) (certificats cadeaux de 25\$ chambre de commerce)	100\$
Chambre de commerce (tournoi de golf)	540\$

*Adopté à l'unanimité.*

#### 5.5. Chemin Matawin Est - Réfection

##### 1222-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** une appropriation du Fond réservé (redevances carrières et sablières) au montant de 20,000\$ pour le chargement et compaction d'une portion du Chemin Matawin Est;  
**DE CONFIRMER** que Nouveau Monde Graphite ajoute un montant de 10,000\$ à la réfection du chemin.

*Adopté à l'unanimité.*

#### 5.6. OMH – Dépôt budget 2018 révisé

##### 1223-2018

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

**Il est résolu :**

**Il est résolu** de d'accepter le budget 2018 révisé de l'O.M.H.

*Adopté à l'unanimité.*

## **6. Direction et Ressources humaines**

### **6.1. La Boutique RH – Équité salariale**

**1224-2018**

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu :**

**DE MANDATER** la firme La Boutique RH pour la révision du maintien de l'équité salariale de la Muncipalité au montant maximum de 4,000\$ plus taxes.

*Adopté à l'unanimité.*

## **7. Urbanisme & développement économique**

### **7.1. Dépôt du rapport mensuel**

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

### **7.2. Matricule 7272-89-0684 - Demande de dérogation mineure**

**1225-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 131 chemin Beaulac, a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment accessoire à 7 mètres (23 pieds) de la limite de propriété avant au lieu de 15 mètres (50 pieds), et à 5 mètres (16.4 pieds) de la limite de propriété latérale gauche, au lieu de 10 mètres (32.8 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.3 du règlement sur les PIIA # 400-1998;

**CONSIDÉRANT qu'il** y a peu d'espace possible pour construire le bâtiment dû à la dimension du terrain et du fait que le terrain se situe dans une zone assujettie à un PIIA ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a également d'autres éléments présents sur le terrain qui limitent les endroits possibles pour la construction du bâtiment (roc, installation septique, présence de roc, présence d'un fossé de drainage) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau  
**Il est résolu**

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 47 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité.

### **7.3. Matricule 7567-02-3945 - Demande de dérogation mineure**

#### **1226-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 7671 chemin Brassard, a déposé une demande de dérogation mineure concernant une habitation agrandie à 11.78 mètres (38.65 pieds) de la limite de propriété avant, au lieu de 12 mètres (39.37 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.18.5 du règlement de zonage # 320-1992;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas de plan d'implantation d'un arpenteur-géomètre d'exigé pour l'émission d'un permis d'agrandissement ;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie seulement du bâtiment est dérogatoire, la non-conformité est mineure (22 centimètres) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : François Dubeau  
Appuyé par : Francis Lacelle  
**Il est résolu**

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 48 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité

#### 7.4. Matricule 7270-90-8253 – Demande de changement de zonage

**1227-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 121, rue Léger demande de changement de zonage pour la propriété située au 210 rue Brassard. La demande concerne le remplacement d'une partie des zones Ra-8 et Cm-3 en une zone permettant de l'entreposage de vtt, motoneiges et autres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur désire démolir l'habitation située au 121, rue Léger afin d'y aménagement une aire d'entreposage, en lieu avec le commerce du demandeur qui est situé au 190, rue Brassard ;

**CONSIDÉRANT QUE** Le zonage de la propriété au 121, rue Léger est un zonage résidentiel (zone Ra-8) et les activités prévues ne sont pas autorisée le zonage nécessaire serait un zonage Commercial extensif (zone Ce) ;

**CONSIDÉRANT QUE** Pour la propriété située au 210 rue Brassard, qui est contigüe au 121, rue Léger, le zonage est un zonage commercial mixte (zone Cm-3) Le demandeur aimerait également que le zonage devienne un zonage Commercial extensif (Ce) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins du demandeur d'agrandir son entreprise et que les activités du demandeur seraient regroupées dans un même secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de changement de zonage conditionnellement à ce qu'une clôture intimité anti-bruit, insonorisant et esthétique soit construite tout autour de la propriété. De plus, le CCU recommande que l'entreposage sur ce terrain ne dépasse 10 pieds de hauteur (hauteur maximale de la clôture qui devrait être autorisée) et que pour la construction de la clôture et de l'aménagement du terrain, qu'un plan d'aménagement du terrain et modèle précis de la clôture devra être déposé et accepté par le CCU et le Conseil municipal.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu**

**D'ACCEPTER** la demande de changement de zonage 50 CCU 2018 conditionnellement à ce qu'une clôture intimité esthétique soit construite tout autour de la propriété. L'entreposage sur le terrain ne devrait pas dépasser la hauteur maximale de la clôture qui sera autorisée et que pour la construction de la clôture et de l'aménagement du terrain, qu'un plan d'aménagement du terrain et modèle précis de la clôture devra être déposé et accepté par Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

## **7.5. Nouveau Monde Graphite – Entente d'intentions**

**1227-2018**

Proposé par :

Appuyé par :

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** M. Réjean Gouin, Maire à signer l'entente d'intentions, en annexe pour en faire partie intégrante, avec Nouveau Monde Graphite.

*Adopté à l'unanimité.*

## **8. Avis de motion**

### **8.1. Règlement 632-2018 (Gestion des matières résiduelles)**

**1228-2018**

Avis de motion est par les présentes données par Richard Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif à la gestion des matières résiduelles. M. Gilbert demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

### **8.2. Règlement 635-2018 (Clapets anti-retour)**

**1229-2018**

Avis de motion est par les présentes données par Richard Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif clapets anti-retour (réseau d'égouts municipaux). M. Gilbert demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.



### 8.3. Règlement 636-2018 (Animaux de compagnie)

#### 1230-2018

Avis de motion est par les présentes données par Gilles Sénécal qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un amendement aux articles 4.1., 4.16. et 4.17. du règlement 636-2018. M. Sénécal demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

### 8.4. Règlement 637-2018 (Évènements spéciaux)

#### 1231-2018

Avis de motion est par les présentes données par François Dubeau qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement sur la gestion des évènements spéciaux sur le territoire de la municipalité. M. Dubeau demande également dispense de lecture du règlement.

## 9. Adoption des règlements

## 10. Loisirs & Parcs

### 10.1. Club Quad Matawinie

#### 1232-2018

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu** d'octroyer un droit de passage (VTT) au Club Quad Matawinie sur la rue Matawin en passant par la rue Durand jusqu'à l'intersection de la rue des Aulnaies. Le Club Quad Matawinie doit obtenir toute autre autorisation requise du MTQ et propriétaires de portions de rues privées, si applicable.

Adoptée à l'unanimité

## **11. Travaux publics & Environnement**

### **11.1. Éco centre régional**

**1233-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a procédé à l'évaluation des possibilités relatives à l'implantation d'un service d'écocentre régional à Saint-Michel-des-Saints;

**ATTENDU QUE** les démarches complétées à ce jour ont permis d'établir un montage financier qui tient compte d'une participation des territoires non organisés et de Manawan ;

**ATTENDU QUE** le processus en est rendu à l'étape de déterminer quelles seront les municipalités et communautés qui prendront un engagement ferme à la réalisation d'un service d'écocentre régional;

Proposé par : Gilles Sénécal  
Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu**

**DE MANDATER** conjointement M. Réjean Gouin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à entamer les discussions avec la MRC de la Matawinie, le conseil des Atikamekw de Manawan et la municipalité de St-Zénon afin d'établir les bases d'une création éventuelle d'une régie inter municipale (ou régionale) pour l'exploitation d'un Éco centre régional (centre de tri et transfert) à St-Michel-des-Saints.

*Adopté à l'unanimité*

## **12. Sécurité Publique**

### **12.1. Pompiers volontaires - Embauche**

**1234-2018**

Proposé par : Francis Lacelle  
Appuyé par : François Dubeau

**Il est résolu :**

**DE CONFIRMER** l'embauche de Pierre-Olivier Tardif comme apprenti pompier volontaire.

Adopté à l'unanimité

## **12.2. Réservoir souterrain – Schéma couverture de risques**

### **1235-2018**

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** l'acquisition d'un réservoir 45,000L, le tout tel que décrit à la soumission SOUM041464 en annexe, à l'entreprise L'Arsenal ; au montant de 20,000\$ plus taxes et appliquer la dépense au règlement d'emprunt 630-2018.

*Adopté à l'unanimité.*

## **13. Administration**

### **13.1. Suivi environnemental – Comité de lutte au myriophylle à épi**

#### **1236-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité veut préserver ses lacs et ses rivières et recherche des solutions pour restaurer les plans d'eau qui sont sous la menace environnementale que constitue l'infestation par le myriophylle à épi;

**ATTENDU QUE** cette plante exotique envahissante, qui se caractérise par une vitesse de croissance effrénée, a envahi plus de 135 lacs et de nombreuses rivières au Québec ainsi que le fleuve St-Laurent.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu :**

Le conseil municipal crée le comité de lutte contre le myriophylle à épi composé de MM Réjean Gouin, Maire, Francis Lacelle, Conseiller, Mme Catherine Haulard, Directrice générale et un représentant dûment mandaté de chaque association de lacs, de propriétaires, ZEC, pourvoires, réserves fauniques et M. Richard Leclerc en tant que représentant des citoyens sur le territoire de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

### 13.2. Éco centre – Territoires non organisés

#### 1237-2018

**ATTENDU QUE** la Municipalité en est venu à une entente avec la M.R.C. de la Matawinie afin de donner accès (services payants) à l'Éco centre municipal pendant la fin de semaine de la fête du travail.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Richard Gilbert

**Il est résolu :**

De mandater Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer l'entente de services ponctuels en annexe.

Adopté à l'unanimité

### 13.3. Chemin Ste-Cécile - Facturation

#### 1238-2018

**ATTENDU QUE** la Municipalité a dû procéder à des travaux d'excavation des fossés sur le Chemin Ste-Cécile.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** la facturation de ponceaux aux dossiers matricules (comptes de taxes) suivants :

115 Ste-Cécile - 450 mm x 9 m	\$345.00
121 Ste-Cécile - 450 mm x 9 m, coûts	\$345.00
101 et 103 Ste-Cécile - 450 mm x 12 m	\$469.90 \$24.00 (manchon)
111 Ste-Cécile - 450 mm x 9 m	\$345.00

Adopté à l'unanimité

#### 13.4. CLIQ SÉCUR - Accès

##### 1239-2018

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Gilles Sénécal

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** les démarches suivantes :

BENOÎT, Claude et HAULARD, Catherine  
Directeur général adjoint et Directrice générale  
654 et 952

Claude Benoît et Catherine Haulard soient autorisés à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs

de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

### **13.5. Maison Longpré – Piste cyclable**

#### **1240-2018**

Proposé par : Pierre Tardif  
Appuyé par : Richard Gilbert  
**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** les travaux en régie et en sous-traitance pour la réfection de la piste cyclable de la Maison Longpré jusqu'au 930, rue Brassard.

Adopté à l'unanimité.

### **14. Période de questions**

### **15. Levée de l'assemblée**

#### **1241-2018**

Proposé par : Richard Gilbert  
Appuyé par : Pierre Tardif

La séance est levée à 21h00.

*Adopté à l'unanimité.*

---

Réjean Gouin  
Maire

Catherine Haulard  
Directrice générale, Trésorière